

## **COMPTE RENDU DE CONSEIL DU LUNDI 20 AVRIL 2026**

**Présidente** : Madame Aline DESTRI

**Étaient présents** : MM. Jérémy FEURTE, Jean-Pierre POURTEYRON, Stéphanie GAYARD, Jean HENRY, Amandine POUSSEUR, Prescillia CERQUEIRA DA SILVA, Antoine LEVASSEUR, Clément CHARLEMAGNE, Nathalie DESFONTAINES, Joël DESFONTAINES

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie GAYARD

### **ORDRE DU JOUR :**

- Lecture et approbation du dernier compte rendu
- Vote du CFU et Affectation du résultat
- Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal
- Délégation Adjoint
- Vote des 2 taxes
- Indemnité du maire et de l'adjoint
- Subventions Associations
- Vote du Budget primitif
- Désignation correspondant ARS
- Désignation correspondant défense
- Désignation CCID
- Retrait ADICA
- Questions diverses

### **VOTE DU CFU :**

Mme le Maire nous présente le compte financier unique 2025.

#### **SECTION INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	25 000.00 €
Résultat clôture n-1 :	16 906.27 €
Résultat clôture exercice :	41 906.27 €

#### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	123 840.63 €
Recettes :	121 043.63 €
Résultat clôture n-1 :	- 2797.00 €
Résultat clôture exercice :	87 417.50 €

Résultat de clôture de l'année 2025 129 323.27 €

Le conseil municipal approuve le CFU à l'unanimité et décide d'affecter ces résultats sur le budget primitif 2026

## **DELEGATIONS CONSENTIES AUX MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement dans la limite maximum de 1 500 € TTC

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

7° D'ester en justice

## **DELEGATION ADJOINT :**

Madame le Maire informe le conseil de la délégation confiée au 1<sup>er</sup> adjoint :

### **Sécurité de la commune :**

- Interlocuteur direct avec les Sapeurs-Pompiers et la Gendarmerie
- Gestion des contrôles poteau et bouche incendie
- Gestion de la vérification des extincteurs
- Gestion des animaux errants sur la commune
- Gestion des arbres dangereux

## **VOTE DES TAXES :**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et propose l'augmentation des taxes.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29,38 %
- Taxe d'habitation : 12,27 %

CHARGE Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété,
- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

## **INDEMNITES MAIRE ET ADJOINT :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants :

- Maire : 28.10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Après avoir entendu les propositions de Madame le Maire concernant les subventions aux associations, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Association Communale de Laversine 4 000 €

La subvention à l'Association Communale de Laversine, sera versée en plusieurs fois sur présentation du bilan financier des manifestations réalisées.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF :**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal doit se prononcer sur le budget primitif 2026.

Madame le Maire présente et commente les prévisions financières du budget

### **Section Fonctionnement :**

- Dépenses : 179 541.40 Euros
- Recettes : 179 541.40 Euros

### **Section Investissement :**

- Dépenses : 25 502.00 Euros
- Recettes : 42 972.53 Euros

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif 2026.

Budget adopté à l'unanimité des membres présents

#### **DESIGNATIONS CORRESPONDANT ARS :**

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner un correspondant ARS et explique le rôle de ce correspondant.

Madame le Maire demande s'il y a un volontaire, Monsieur Antoine LEVASSEUR se propose et est donc désigné correspondant ARS

#### **DESIGNATIONS CORRESPONDANT DEFENSE :**

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner un correspondant défense et explique le rôle de ce correspondant.

Madame le Maire demande s'il y a un volontaire, Monsieur HENRI Jean se propose et est donc désigné correspondant défense.

#### **DESIGNATION MEMBRES CCID :**

Vu La procédure de désignation des membres de cette commission a changé en 2026 : il faut désormais proposer 24 candidats à la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) qui désignera parmi eux 5 personnes titulaires et 6 personnes suppléants pour siéger à la commission, le Maire étant membre de droit.

Le Conseil Municipal propose une liste de 24 candidats.

MM FEURTE JérémY – DESFONTAINES Joel – DESFONTAINES Nathalie – CHARLEMAGNE Clément – GAYARD Stéphanie – POURTEYRON Jean-Pierre – POUSSEUR Amandine – LEVASSEUR Antoine – CERQUIERA DA SILVA Prescilla – HENRY Jean – DESTRI Serge – MARCHADIER Bernard – PORTE Cyril -P GAYARD Jean-Patrick – SOUPAUT Laurence – BOUCHARD Henri – LEBLOND Quentin – WISEUR Thierry – VARRELAS Éric – LEGRIS Cassandre – KAZMIERCZAK Marie-Christine – POUJOL Jean-Claude – DESORGE Bruno

#### **RETRAIT DE L'ADICA :**

Madame le Maire propose le retrait de la commune du dispositif ADICA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal refuse, pour cette année de se retirer de l'ADICA.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Fête communale le 5 septembre 2026

Brocante le 13 décembre 2026